



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2017

L'AN deux mil dix sept, le vingt mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, se réunira à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 16/18

Bernard ALINCANT, Laëtitia BARRAIN, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Jean-François HAURAIX, Jean-Luc GUERINEAU, Alain GUILMENT, Marc HILLAIRET, Audrey MARIONNEAU, Chloé MERLET, Jacques PERIDY, Stéphanie SCHIEL, Martine VINCENDEAU, Frédérique VOINEAU-ORGERIT

Etaient absents : 2/18

Anne-Lise BRUNET avait donné pouvoir à Christiane DOUTEAU,
Alain GUEDON absent excusé,

Secrétaire de séance :

Frédérique VOINEAU-ORGERIT a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 27 Février 2017

Le compte rendu de séance du 27 Février 2017 ayant été envoyé à chaque membre du conseil municipal, Madame Le Maire demande si des observations sont à formuler sur ce compte rendu.
Aucune remarque n'étant formulée, ledit compte rendu est adopté à l'unanimité.

20h24 : Arrivées de Jean-François HAURAIX et Martine VINCENDEAU.

Décision du Maire sur délégation

Par délibération du 20 Juillet 2015, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée. Madame la Maire informe qu'elle a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation dont le retrait pour la zone UB des secteurs de veille foncière a été adopté par délibération du 29.02.2016 jusqu'à la fin de la convention de veille foncière avec l'EPF, soit jusqu'au 26 Août 2017 :

- DPU 29 métairie du Bourg – lotissement le village des cormiers – terrain non bâti : 648 m²

1 - DEL. 20.03.2017 - URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 12 rue du centre

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain et précise que cette demande fait partie du secteur de veille foncière:

Vente des parcelles bâties, cadastrées sous le numéro:

Section AC n° 13, 14 et 16 d'une superficie totale de 193 m² situées en zone Ua du PLU à l'adresse : 12 rue du centre et 1 rue de l'artisan à GROSBREUIL,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

- ❖ Renoncer à l'acquisition de ces biens ;
- ❖ Autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

2- DEL. 20.03.2017 - URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 10 rue de l'Artisan

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain:

Vente de la parcelle bâtie, cadastrée sous le numéro:
Section AC n° 23 d'une superficie totale de 97 ca située en zone Ua du PLU à l'adresse : 10 rue de l'artisan à GROSBREUIL,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de :

- ❖ Renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- ❖ Autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES COMMUNALES – VOTES BUDGETAIRES 2017

Les délibérations budgétaires suivantes sont soumises au vote du Conseil Municipal, étant précisé que le vote des taux des taxes locales pour 2017 est reporté en Conseil Municipal du 10 Avril 2017 compte tenu du vote des taux communautaires le 29 Mars 2017 et de la neutralisation fiscale :

3- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY, Adjoint aux finances pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal. Madame Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2016. Le compte administratif de l'exercice 2016 « Budget Commune » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le Compte Administratif « Commune » de l'exercice 2016 qui présente :

Section de fonctionnement

Dépense :	1 032 499.44 €
Recette :	1 396 890.45 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de : 364 391.01 €

Section d'investissement

Dépense :	238 593.01 €
Recette :	1 069 805.58 €

Soit un excédent de clôture de 831 212.57€

- ❖ de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et de la note d'information préfectorale en date du 17 Janvier 2017;
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

4- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2016 pour le budget Commune et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2016 du Receveur Municipal pour la Commune.
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

5- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 pour le « Budget Commune », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016, constatant un résultat cumulé de 1 195 603.58 €,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'affecter les résultats suivants :

AFFECTATION DE RESULTATS			
	RESULTAT 2016	AFFECTATION 2017	
		Compte	Somme
FONCTIONNEMENT	364 391,01 €	1068 - Fonctionnement capitalisé	364 391,01 €
INVESTISSEMENT	831 212,57 €	001 - Résultat d'investissement	831 212,57 €

- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

6- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Commune » pour 2017.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour 2017 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 401 830,00 €
Recettes :	1 401 830,00 €

Section d'investissement

Dépenses :	2 002 317,57 €
Recettes :	2 002 317,57 €

- ❖ de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et de la note d'information préfectorale en date du 17 Janvier 2017;
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

7- DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal. Madame Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2016. Le compte administratif de l'exercice 2016 « Budget Assainissement » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le Compte Administratif « Assainissement » de l'exercice 2016 qui présente :

Section d'exploitation

Dépense :	32 823.89 €
Recette :	70 629.01 €

Soit un excédent d'exploitation de clôture de : 37 805.12 €

Section d'investissement

Dépense :	152 348.86 €
Recette :	371 727.41 €

Soit un excédent d'investissement de clôture de : 219 378.55€

- ❖ de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et de la note d'information préfectorale en date du 17 Janvier 2017;
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

8- DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2016 pour le budget Assainissement et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2016 du Receveur Municipal pour Le budget Assainissement.
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

9- DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 pour le « Budget Assainissement », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'affecter le résultat cumulé de 257 183.67 € pour le financement de la section d'investissement ventilé comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS			
	RESULTAT 2016	AFFECTATION 2017	
		Compte	Somme
FONCTIONNEMENT	37 805,12 €	1068 - Fonctionnement capitalisé	37 805,12 €
INVESTISSEMENT	219 378,55 €	001 - Résultat d'investissement	219 378,55 €

- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

10 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « Assainissement » pour 2017.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le Budget Assainissement pour 2017 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses :	71 000 €
Recettes :	71 000 €

Section d'investissement

Dépenses :	467 683.67 €
Recettes :	467 683.67 €

- ❖ de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et de la note d'information préfectorale en date du 17 Janvier 2017;
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

11 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

PRESIDENCE de SEANCE – Examen du Compte Administratif.

Il est proposé de désigner Jacques PERIDY pour présider la séance pour l'examen du compte administratif du budget Gites de l'exercice 2016 par le Conseil Municipal. Madame Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2016. Le compte administratif de l'exercice 2016 « Budget GITES » établi par Martine DURAND, Maire, est présenté au Conseil Municipal.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le Compte Administratif « GITES » de l'exercice 2016 qui présente :

Section de fonctionnement

Dépense : 3 161.70 €

Recette : 14 025.59 €

Excédent de fonctionnement de clôture de : 10 863.89 €

Section d'investissement

Dépense : 16 583.71€

Recette : 8026.47 €

Soit un déficit d'investissement de clôture de : - 8 557.24 €

- ❖ de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et de la note d'information préfectorale en date du 17 Janvier 2017;
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

PRESIDENCE de SEANCE.

Après l'examen et l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2016, Martine DURAND, Maire, reprend la présidence de la séance.

12 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2016 pour le budget « GITES » et précise que les montants du compte de gestion correspondent au montant du compte administratif.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2016 du Receveur Municipal pour le budget GITES.
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

13 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 pour le « Budget GITES », statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ d'affecter les résultats suivants :

AFFECTATION DE RESULTATS			
	RESULTAT 2016	AFFECTATION 2017	
		Compte	Somme
FONCTIONNEMENT	10 863,89 €	1068 - Fonctionnement capitalisé	10 863,89 €
INVESTISSEMENT	- 8 557,24 €	001 - Déficit d'investissement	- 8 557,24 €

- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

14 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017

M. Jacques PERIDY, adjoint chargé des finances, présente le projet de budget « GITES » pour 2017.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

d'adopter le Budget GITES pour 2017 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 13 000 €

Recettes : 13 000 €

Section d'investissement

Dépenses : 16 063.89 €

Recettes : 16 063.89 €

- ❖ de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2017 qui sera annexé à la présente délibération conformément à l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et de la note d'information préfectorale en date du 17 Janvier 2017;
- ❖ d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents concernant cette affaire ;

15- DEL. 20.03.2017 – FINANCES COMMUNALES – ACQUISITION COPIEUR MAIRIE ET ECOLE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le copieur de la Mairie ainsi que celui de l'école publique.

Vu l'avis de la Commission Finances,

Sur proposition de Jacques PERIDY, Adjoint aux finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ D'émettre un avis favorable au devis de la société VENDEE BUREAU pour un montant total de 3 576 € TTC pour le copieur de la Mairie et 2 400 € TTC pour le copieur de l'école publique soit un total de 5 976 € TTC ;
- ❖ D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

16- DEL. 20.03.2017 – Finances communales / Sécurité civisme - Police municipale

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition du service de la police municipale de Talmont Saint Hilaire avec les communes de GROSBREUIL et de POIROUX.

Madame Le Maire présente la nouvelle version du projet de convention et fait le point sur les réponses apportées aux dernières observations sur :

- les friches
- l'assurance et indemnités kilométriques
- les frais de personnel
- les autres frais de fonctionnement liés à l'exécution des missions de police municipale.

Madame Le Maire précise que le projet ajoute l'exclusion du temps de présence des policiers municipaux en Juillet et Aout sur la commune contrairement à ce qui avait été souhaité dès le début de la réflexion.

Compte tenu des besoins sur l'année entière,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 17 voix pour - 0 contre - 0 abstention :

- ❖ D'émettre un avis défavorable au projet de convention de mise à disposition du service de la police municipale de Talmont Saint Hilaire avec les communes de GROSBREUIL et de POIROUX.
- ❖ D'autoriser Madame Le Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- CALENDRIER DES REUNIONS
- La réunion de travail du 27 Mars est décalée au lundi 3 Avril 2017 à 20h15.
- Une commission finances est ajoutée le lundi 27 Mars à 20h00.
- Organisation élections Présidentielles et Législatives

Séance levée à 21h05.

Madame Le Maire,

Martine DURAND.



LISTE DES DELIBERATIONS DU 20 MARS 2017

- 1- DEL. 20.03.2017 - URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 12 rue du centre
- 2- DEL. 20.03.2017 - URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – 10 rue de l'Artisan
- 3- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
- 4- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016
- 5- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016
- 6- DEL. 20.03.2017 - BUDGET COMMUNE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017
- 7- DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
- 8- DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016
- 9- DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016
- 10- 10 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017
- 11- 11 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
- 12- 12 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016
- 13- 13 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016
- 14- 14 - DEL. 20.03.2017 - BUDGET GITES - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017
- 15- DEL. 20.03.2017 – FINANCES COMMUNALES – ACQUISITION COPIEUR MAIRIE ET ECOLE
- 16- DEL. 20.03.2017 – Finances communales / Sécurité civisme - Police municipale

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	<i>Absente excusée</i>
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	<i>Absent excusé</i>
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	